Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 049-214900029-20250423-DCM_2025_04_039-DE

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement de Saumur
COMMUNE D'ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

D.C.M. 2025-04–039

Convocation du 17/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice	23
Nombre de Conseillers présents	20
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes **Pour**	21
Votes **Contre**	0
Abstention	1

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 05/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Présents : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, BLAIN Alain - Adjoints, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, ROINÉ Laurent, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, PÉCOURT Danielle, RENARD Alain, DAUZON Anthony.
Absent(s) et excusé(s) : NEAU Maryvonne, BIEMON Pascal, BERNARD Samuel
Absent(s) non excusé(s) : ---
Secrétaire de séance : FAGE Dina

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme NEAU Maryvonne a donné pouvoir à M. BERTHELOT Philippe.
M. BERNARD Samuel a donné pouvoir à M. RENARD Alain.

Finances – Tarifs des services – Restauration scolaire – Révision des tarifs au 1er septembre 2025

M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 3% sur l'ensemble des tarifs de restauration scolaire, à compter du 1er septembre 2025, en cohérence avec l'augmentation des tarifs des autres services municipaux.

M. le Maire entendu en ses explications,

Sur proposition de la Commission « Scolaire – Restaurant scolaire » en date du 9 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 1 Abstention (M. VAUSSOUÉ Bernard),

- **FIXE**, les tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1er septembre 2025, ainsi qu'il suit :

Tarification du restaurant scolaire	Tarifs
Barème des tarifs pour les enfants domiciliés à Allonnes	
Tarif pour repas réguliers (incitatif)	4,11 €
Tarif pour repas exceptionnels	4,84 €
Barème des tarifs pour les enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes	
Tarif pour repas réguliers (incitatif)	4,55 €
Tarif pour repas exceptionnels	5,26 €
Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine le midi sans prévenir le secrétariat de mairie	
Tarif spécifique	6,29 €
Barème des tarifs pour les adultes	
Tarif pour les enseignants	6,49 €
Tarif pour les personnels de surveillance et les stagiaires (sauf les stagiaires du restaurant scolaire)	2,87 €
Tarif pour les adultes extérieurs	9,16 €
Barème des tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)	
Tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes	1,39 €
Tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes	1,71 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE D'ALLONNES ★ MAINE ET LOIRE ★

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,
Jérôme HARRAULT